

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : *L'Allemagne moderne et l'Empire romain de moyen âge, discours prononcé à l'ouverture des cours de l'Université de Gand*, Gand, 1921.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a12930_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

L'Allemagne moderne et l'Empire Romain du Moyen Age.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Allemagne militariste et conquérante qui vient de crouler sous nos yeux, avait une double origine historique. Elle descendait de la Prusse de Frédéric II et, plus haut dans le passé, du Saint-Empire romain de nation germanique. De ces deux ancêtres, c'est évidemment le premier qui l'avait faite ce que nous l'avons vue ; c'est de lui qu'elle tenait cet esprit de discipline, d'obéissance, de hiérarchie, de subordination à l'Etat et au souverain qui l'avait si complètement transformée en une nation de soldats, de fonctionnaires et de techniciens. Mais le Saint-Empire n'a pas laissé, lui aussi, de contribuer, sinon à sa constitution politique, du moins à sa constitution mentale. Sans doute, la Prusse qu'il gênait, a débuté par le combattre, et Napoléon I^{er}. travaillant pour elle à son insu, a achevé de détruire ce qui subsistait encore, au commencement du XIX siècle, de cette lourde et encombrante machine. Mais la réaction patriotique qui suivit la défaite d'Iéna, et le mouvement romantique avec lequel elle se confond en grande partie, ne devaient pas manquer de chercher et de trouver dans la tradition impériale de quoi nourrir, celui-ci, ses rêves et celle-là, ses espoirs. L'histoire de Prusse était vraiment trop prosaïque pour enthousiasmer un peuple, et le despotisme bureaucratique des Hohenzollern trop froid, trop raide et disons le mot, trop peu allemand, pour nourrir l'imagination surexcitée d'une génération d'hommes qui, pour ne pas désespérer du présent, se construisait de toutes pièces une histoire où le germanisme triomphant s'était imposé à l'Europe. Car c'est cela qu'elle voyait ou du moins qu'elle croyait voir dans l'Empire du Moyen Age.

Il lui apparaissait que d'Otton I^{er} à Frédéric II, l'Allemagne, groupée autour de ses Césars (*Kaisern*), avait été la maîtresse du monde. Otton I^{er} et Frédéric Barberousse devenaient des héros nationaux, on s'échauffait au souvenir de leurs exploits, on s'exaltait en se rappelant l'épopée grandiose qui avait si largement fait rayonner leur gloire et la force du *Deutschthum* jusqu'à l'Escant, jusqu'à la Vistule et jusqu'à la Sicile. N'était-ce pas de leur époque, d'ailleurs, que dataient ces cathédrales romanes, ces dômes de Spire, de Mayence, de Worms, de Bamberg, que l'on se plaisait à saluer comme la première manifestation artistique du génie germanique, et l'éclat de la cour des Hohenstaufen n'avait-il pas coïncidé avec le premier épanouissement de la littérature allemande ?

La Prusse demeura tout d'abord étrangère et passablement défiante à l'égard de cette ferveur qui menaçait de détourner la nation de son emprise. Mais elle s'aperçut bientôt du profit qu'elle en pouvait tirer. Du jour où elle eut résolu de mettre son épée au service de l'unité allemande, de ce jour-là patriotes et romantiques se tournèrent passionnément vers elle. Les Hohenzollern bénéficièrent du prestige qui entourait rétrospectivement les Hohenstaufen, et sous le roi de Prusse commença à percer l'empereur allemand. Les victoires de 1864, de 1866, de 1870 accélérèrent le mouvement. Les Düppeler Schanzen, Sadowa et Sedan furent les marches que gravit Guillaume I^{er} pour monter au trône impérial.

L'unité allemande était enfin accomplie ; l'Empire était restauré et son hégémonie, comme six siècles auparavant, s'imposait à tous. Mais, nous ne le savons que trop, cet étonnant triomphe ne fit que surexciter les ambitions de la dynastie et du peuple. Depuis 1870, l'Allemagne ne cessa plus de se préparer pour des conquêtes nouvelles. A vrai dire, ses appétits n'ont plus rien de commun désormais, avec les rêveries enthousiastes et sentimentales des romantiques. Ils ont quelque chose d'âpre et de réaliste qui prouve, à sa manière, combien l'esprit prussien est en train de se substituer à l'esprit allemand. La maîtrise économique et la maîtrise militaire sur le monde, voilà le but que l'on s'assigne. Mais il ne faudrait pas croire pour cela que les souve-

nirs historiques ne jouent plus leur rôle. Si ce ne sont plus des poètes qui les évoquent, ce sont des historiens, et ce sont surtout des pangermanistes. Interprétés par eux, ils prennent place dans l'arsenal dont l'Allemagne moderne se munit en vue de ses futures conquêtes. On y découvre désormais des « droits historiques » à faire valoir. Surtout, on les employe à justifier la mission divine que la nature et les destins assignent à la race germanique. La période impériale apparaît à la fois comme la justification de la supériorité qu'elle s'arroge sur le reste du monde et de la légitimité de ses prétentions à le gouverner. Car enfin, les empereurs ne se sont-ils pas montrés au Moyen Age, les soutiens par excellence de la *Kultur*? N'est-ce pas eux qui ont maintenu la paix et l'ordre en Europe? L'Église allemande n'a-t-elle pas été, sous leur règne, la plus instruite et la plus cultivée de toutes les Eglises? L'Etat monarchique qu'ils ont fondé ne contraste-t-il pas par sa puissance et par sa discipline avec la faiblesse et l'anarchie des autres Etats? Et enfin, les empereurs n'ont-ils pas défendu contre les papes le principe de la souveraineté nationale et l'existence même de la société laïque? La guerre des investitures, puis le grand duel de Rome et des Hohenstaufen n'ont-ils pas eu pour enjeu la liberté politique dans ce qu'elle a de plus élevé? Et la catastrophe de Frédéric II ne marque-t-elle pas le point précis où le romanisme ayant vaincu le germanisme, une période de théocratie, d'intolérance et de servitude morale s'ouvre pour l'Europe, jusqu'à ce qu'un autre germain, Luther, l'affranchisse enfin du joug qui s'est appesanti sur elle?

Telle est à peu près la conception que les protagonistes de l'Allemagne moderne se sont faite de l'Empire, et qu'ils ont propagée non seulement parmi leurs compatriotes, mais chose plus singulière, qu'ils ont réussi fréquemment à imposer même à l'étranger. On résiste difficilement au succès, et le préjugé que les victoires allemandes avaient répandu en faveur de la science allemande devait tourner au profit d'une doctrine que l'on acceptait sans trop en contrôler les raisons. Ça et là, s'élevait bien une protestation timide. Mais on préférait en général s'abstenir et laisser les historiens d'Outre-Rhin continuer à présenter le Saint-Empire

Romain de nation germanique, non tel qu'il avait été, mais tel qu'ils auraient désiré qu'il eût été. L'écroulement de 1918 aura ruiné, avec bien d'autres, la théorie qu'ils en ont faite. Aussi bien, cette théorie qui, de 1870 à nos jours, a nourri une de ces idées-forces qui ont dressé l'Allemagne contre le monde, ne résiste-t-elle pas à l'examen. Je voudrais tenter de le montrer dans les pages suivantes.

I

Un premier point est hors de doute : l'origine purement romaine de l'Empire. Si ses souverains sont germaniques, le pouvoir qu'ils exercent dérive de Rome en droite ligne. Parler d'Empire d'Allemagne avant le XIX^e siècle comme on le fait parfois, c'est commettre une grave erreur historique. Il n'y a eu d'Empire de ce nom que durant les 47 années qui s'écoulent de 1871 à 1918, et, entre cet Empire éphémère et celui du Moyen Age, il n'existe aucune filiation. Ce qu'il faut donc affirmer en commençant c'est que, du couronnement de Charlemagne à la renonciation de François II en 1806, c'est-à-dire pendant plus de dix siècles, tous les empereurs, Carolingiens, Saxons, Hohenstaufen et Habsbourg, n'ont cessé de se considérer comme les successeurs directs des Césars de l'antiquité, qu'ils ont comme eux porté le titre d'Auguste, et que les hommes n'ont jamais vu dans leur Empire autre chose que l'Empire romain. Phénomène surprenant à première vue ! Attestation émouvante et grandiose de la majesté de cette Rome qui, déchue de sa splendeur, violée par les barbares et à demi ruinée, conserve encore un tel prestige que l'humanité occidentale, à peine remise du formidable ébranlement des invasions germaniques et de l'assaut de l'Islam, ne voit d'autre moyen de salut que la restauration du régime que Rome lui avait imposé durant tant de siècles.

Mais où la tradition puisait-elle cette force incomparable ? Voilà ce qu'il importe avant tout de comprendre.

Observons tout d'abord que l'Empire romain, s'il a disparu en fait durant les invasions germaniques du V^e siècle, n'a point disparu en droit. Encore qu'il soit submergé par les barbares, il n'a passé avec eux aucun traité, il ne leur a pas cédé un pouce de son territoire. Ils ne se sont introduits chez lui que par la

force, et leur établissement ne se justifie en définitive que par cet adage juridique qu'en matière de possession, occupation vaut titre.

D'ailleurs, si depuis la déposition de Romulus Augustulus par Odoacre en 476, il n'existe plus d'empereur en Occident, il en subsiste un à Constantinople, qui continue à se considérer comme le maître du monde. Et les rois germaniques eux-mêmes lui reconnaissent sur eux une sorte de primauté, mal définie à vrai dire, mais qui s'affirme par le respect qu'ils manifestent à son égard. Il est intéressant de remarquer qu'ils se sont bien gardés de se parer du nom des provinces qu'ils ont envahies. Ils ne s'appellent pas rois des Gaules, rois d'Espagne, rois d'Italie, mais rois des Francs, rois des Wisigoths, rois des Ostrogoths, affirmant ainsi que leur pouvoir ne repose pas sur le sol qu'ils occupent, mais sur les peuples qui les y ont suivis.

Et si le souvenir de l'Empire s'impose à ce point à ses conquérants barbares, avec quelle force plus grande ne survit-il pas dans l'Eglise chrétienne ! Pour elle, et cela déjà en pleine époque de persécutions, l'Empire Romain est d'ordre providentiel ; il constitue une institution divine, indispensable à la vie de l'humanité, et sans laquelle la société civile s'effondrerait dans le chaos, sous la domination de l'Ante-Christ. « *Ille, illa est civitas*, s'écrie Lactance († v. 325) en parlant de Rome, *quae adhuc sustentat omnia... cujus interitu mundus ipse lapsurus est* ⁽¹⁾ ». Et Tertullien (160-245) affirme que les empereurs sont établis par Dieu, et que l'Empire durera aussi longtemps que le siècle : « ... *Quousque saeculum stabit : tamdiu enim stabit.* » ⁽²⁾ ». On comprend combien la vénération des chrétiens pour l'Empire a dû s'exalter du jour où Constantin a fait de leur religion la religion de l'Etat. Dès lors, les destinées de l'Eglise et les destinées de Rome leur apparaissent indissolublement associées. Ils ne peuvent concevoir un autre ordre social que celui dans lequel le prestige moral, la richesse et les privilèges du clergé vont s'accroissant de règne en règne. Viennent les invasions germaniques, ils ne se consolent point de sa chute, et c'est vers lui que se tourneront, au milieu de la décadence et de la barbarie triomphantes, tous

(1) Lactance, *Divin. Institt.*, VII, 25.

(2) Tertull., *Ad Scapulam* ch. II.

leurs espoirs d'avenir. Le pape, au milieu de l'Italie soumise aux Ostrogoths, affiche son loyalisme impérial, date ses bulles par les années des empereurs, et prête serment de fidélité à l'Auguste de Constantinople.

Or, cette Eglise qui conserve si vivante la tradition impériale devient très rapidement, au milieu des royaumes germaniques de l'Occident, le grand pouvoir social et le grand pouvoir politique. Malgré tous leurs efforts pour maintenir l'ordre et les institutions de Rome, les conquérants avaient échoué dans cette tâche impossible. Leurs mains trop lourdes et trop maladroites n'avaient pas tardé à fausser, puis à briser les rouages délicats et compliqués de l'administration civile. L'instruction disparaissant au milieu du désordre général, ils s'étaient vus bientôt réduits à n'avoir plus à leur service que des agents illettrés. Ils durent faire appel à l'Eglise, chez laquelle se confinait ce qui subsistait encore de culture intellectuelle. Le clergé catholique devint pour eux un auxiliaire indispensable. L'Etat ne put se passer de ses services. C'est à lui qu'il fut forcé d'emprunter le personnel de ses bureaux, les chefs de sa chancellerie et tous ceux de ses agents et de ses conseillers dont un minimum d'instruction était requis. Le pouvoir laïque se cléricalisa dans la mesure même où il fut forcé d'aller chercher dans l'Eglise les hommes capables de comprendre et d'accomplir les tâches qui lui incombaient. Et s'il ne les trouva que chez elle, ce n'est pas que leur caractère d'apôtres du Christ les eût appropriés à son service. Les disciples de celui qui a dit « Mon royaume n'est pas de ce monde », n'avaient pas appris de leur maître le maniement et la pratique des intérêts séculiers. Si cependant ils les possédaient, c'est qu'ils les tenaient de Rome, c'est que l'Eglise à laquelle ils appartenaient, perpétuait en elle la survivance du monde antique pour l'éducation du monde nouveau. Bref, ce n'est point parce que chrétienne mais parce que romaine que l'Eglise s'est trouvée, dès les premiers siècles du Moyen Age, le guide et le conseiller de l'Etat. On peut affirmer qu'à partir du VII^e siècle, il n'y a plus d'autre opinion politique, pour autant que l'on puisse employer un tel mot pour une telle époque, que celle qu'elle professe.

Ce prestige dont elle jouit auprès des rois barbares de l'Occi-

dent devait nécessairement l'attacher à eux par les liens de la reconnaissance et de l'intérêt. Sans doute, le seul souverain légitime à ses yeux restait l'empereur de Constantinople. Mais l'empereur était bien éloigné, bien impuissant et, à partir du VI^e siècle, il faut vraiment aux papes, une dose extraordinaire de loyalisme pour rester fidèles à ces souverains qui ne se soucient plus d'eux, les subordonnent à l'exarque de Ravenne et les laissent péniblement se défendre contre les attaques de plus en plus menaçantes que les Lombards dirigent contre Rome.

Ajoutez à cela que le Basileus byzantin favorise les prétentions du patriarche de Constantinople à secouer la primauté du successeur de S. Pierre. Et enfin, comme pour achever de rompre des rapports déjà bien tendus, Léon l'Isaurien (717-741) non seulement se fait le protecteur de l'hérésie des Iconoclastes mais encore prétend l'imposer à l'Italie. La tradition doit avoir été bien puissante pour que le pape ne se soit point résigné dès lors à la rupture. Mais il la sentait inévitable, et les circonstances l'y poussèrent plus rapidement peut-être qu'il ne s'y attendait.

Nous sommes arrivés au moment où, du sein de la décadence mérovingienne, vient de surgir une famille ambitieuse et illustre qui attend impatiemment une occasion de chasser de leur trône pour l'occuper et y restaurer la majesté royale. Les descendants imbéciles de Clovis. Jamais coup d'Etat n'a été plus nécessaire et si l'on peut dire, plus légitime. Car, en fait, dans le royaume franc, si le Mérovingien règne encore, c'est déjà le Carolingien qui gouverne — et avec quel éclat ! A Poitiers, Charles Martel vient d'arrêter l'invasion musulmane (732), dans le Nord, Pépin le Bref contient et refoule les incursions des Frisons et des Saxons, pendant qu'il seconde au-delà du Rhin l'apostolat chrétien de S. Boniface. Et pourtant, il hésite à mettre la main sur cette couronne royale qu'il n'a qu'à saisir. Le même respect de la tradition qui empêche le pape d'abandonner l'empereur de Byzance le retient de déposséder le Mérovingien. Pourtant la similitude même, et l'on pourrait presque dire la fausseté, de leurs situations, oriente l'un vers l'autre le pontife et le maire du palais. Ils sentent qu'ils sont destinés à se rendre mutuellement le service qui les affranchira du passé et leur ouvrira l'avenir. Entre eux,

S Boniface s'entremet comme agent de liaison. Enfin, en 751, le pas décisif est franchi; l'alliance est nouée. Des députés de Pépin viennent gravement demander au pape Zacharie s'il ne convient pas que le titre royal appartienne à celui qui exerce l'autorité suprême plutôt qu'à celui qui n'en possède que l'apparence. Non moins gravement, le pape corrobore leur opinion sur ce point de morale politique. Dès lors, débarrassé des scrupules qui l'avaient paralysé jusque là, Pépin se fait proclamer roi par une assemblée de grands. Mais cette couronne que l'aristocratie lui confère, c'est en réalité au pape qu'il la doit. Et, pour que nul n'en ignore, Etienne II, l'année suivante, vient oindre à Saint-Denis le premier des « rois par la grâce de Dieu ».

C'était, depuis l'origine de l'Eglise, la première fois qu'un pape paraissait au Nord des Alpes. Le sort en était jeté : Rome brisait avec Constantinople et associait sa fortune à celle de la dynastie qu'elle venait de consacrer. Pépin paya aussitôt la dette qu'il avait contractée envers elle. Il promit solennellement de marcher contre ces Lombards que la faiblesse et peut-être la complicité de l'empereur hérétique laissaient ouvertement menacer la ville éternelle. Il promit même de donner au pape les territoires qui, de Rome à Ravenne, seraient conquis sur eux. Ni lui, ni Etienne ne s'arrêtèrent un moment à l'idée qu'ils disposaient ainsi d'une région dont le propriétaire légitime était l'empereur. La campagne de 754 fut victorieuse. Le pape reçut les terres dont la cession était stipulée : l'Etat de l'Eglise était fondé. Le lien qui rattachait encore Rome à Byzance se brisait : la capitale du monde antique, devenue la capitale du monde chrétien, ne relevait plus que du successeur de S. Pierre. Désormais, les destinées du pape et celles du roi des Francs étaient intimement associées. Etienne II se hâta de l'attester en conférant à Pépin un titre vague mais qui entre les deux alliés établissait un rapport étroit : celui de *Patrius Romanorum*, patrice des Romains.

En réalité, la semence d'où allait sortir l'Empire était renfermée dans cette formule. Lorsque quarante-six ans plus tard, Léon III posa sur la tête de Charlemagne la couronne impériale, il ne fit que tirer la dernière et suprême conséquence qu'imposaient les événements.

Il était fatal, en effet, que le pape substituât un autre empereur à celui qu'il venait d'abandonner. L'Eglise, nous l'avons dit plus haut, ne pouvait concevoir la société terrestre que sous la forme impériale. Elle n'imaginait point le monde sans empereur, que dis-je, elle ne l'imaginait point sans empereur romain. En reportant vers le souverain des Francs la fidélité qu'elle avait professée jusqu'alors pour celui de Byzance, elle entendait bien conserver à la cité terrestre la forme qui lui était imposée par la providence. Agir autrement, c'eût été non seulement commettre un acte révolutionnaire, mais une impiété. Léon III n'admettait pas plus que la chrétienté pût se passer d'un empereur, que les gens du Moyen Age ne devaient admettre plus tard qu'une nation pût se passer d'un roi. En somme, sa conduite s'explique par les mêmes motifs qui, six siècles et demi plus tard, inspirèrent Jacques van Artevelde, lorsque, rompant avec Philippe de Valois, il reconnut pour roi de France, le roi d'Angleterre.

La plupart des historiens pensent que la restauration de l'Empire en 800 fut le résultat d'un plan concerté entre le pape et Charlemagne. J'avoue qu'il m'est impossible de me rallier à cette opinion. Sans doute, étendu par la conquête de l'Elbe aux Pyrénées et de la mer du Nord à Spolète et à Bénévent, le royaume de Charles renfermait la chrétienté occidentale presque tout entière, et cette immense étendue lui communiquait une majesté qu'aucun autre Etat, depuis la disparition de l'*Orbis romanus*, n'avait jamais possédée. Sans doute encore, le roi des Francs s'imposait tant à ses sujets qu'à ses voisins comme l'égal d'un empereur. Mais est-ce à dire qu'il ait ambitionné ce titre ; est-ce à dire surtout qu'il ait songé à lui donner la signification qu'il reçut alors et qui détermina, pour des siècles, la conception politique de l'Europe ? Plus j'y réfléchis, et plus il m'apparaît que l'Eglise et l'Eglise seule a décidé de cette conception, l'a façonnée conformément à ses idées et l'a léguée à l'avenir. Ce qu'elle a voulu, c'est l'Empire romain, mais un Empire romain dont le chef, couronné par le pape au nom de Dieu, ne tiendra son pouvoir que d'elle-même et n'existera que pour l'aider dans sa mission, un Empire qui, n'ayant pas d'origine laïque, ne devant rien aux hommes, ne formera pas, à proprement parler, un Etat, mais se confondra avec la communauté des fidèles, dont il sera l'organi-

sation temporelle, dirigée et inspirée par l'autorité spirituelle du vicaire de Jésus-Christ. Ainsi, la société chrétienne recevra sa forme définitive. L'autorité du pape et celle de l'empereur, tout en restant distinctes seront pourtant aussi étroitement associées que, dans le corps de l'homme, l'âme l'est à la chair. Le vœu de S. Augustin sera accompli : la cité terrestre ne sera que l'acheminement à la cité céleste. Conception grandiose, mais exclusivement catholique et dont Charles n'a jamais saisi exactement, semble-t-il, toute la portée et toutes les conséquences. Il semble bien avoir vaguement redouté d'être absorbé par l'Eglise. et c'est cela qui expliquerait à mon sens l'étrange mécontentement qu'Eginhard lui attribue lorsque Léon III, pour couper court à ses hésitations, brusqua son couronnement et lui posa sur la tête, à l'improviste, cette couronne impériale dont il eût sans doute préféré se coiffer de ses propres mains ⁽¹⁾. Par ce geste, l'Empire apparaissait, en effet, comme une création de la papauté, comme une dignité extérieure et supérieure au monarque et à la dynastie. C'était à Rome qu'en était l'origine et, bon gré mal gré, c'était le pontife romain qui en disposait. Il n'en disposait, bien entendu, que comme successeur et représentant de S. Pierre. De même qu'il tenait son autorité de l'apôtre, c'est au nom de l'apôtre qu'il conférait le pouvoir impérial. L'une et l'autre découlaient de la même source divine, et la mosaïque de Saint-Jean de Latran qui représente Léon III et Charlemagne agenouillés aux pieds de S. Pierre et recevant de lui l'un les clefs, l'autre la bannière, symbolise très exactement la nature de leurs droits, confondus dans leur origine, distincts dans leur exercice.

Mais pour que la pratique corresponde à la théorie, pour que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel n'empiètent pas l'un sur l'autre, ou plutôt pour que leurs empiètements inévitables ne déclenchent pas de conflits et n'ébranlent pas le majestueux édifice qui s'appuie sur eux, il faut qu'ils soient associés et, pour ainsi dire rythmés par la réciprocité d'une confiance absolue. Préposés, celui-ci au gouvernement des âmes, celui là au gouvernement des

(1) Il le prouva manifestement lorsqu'il fit changer en 813 le cérémoniel du couronnement pour son fils Louis. La couronne fut alors posée sur l'autel, et Louis la plaça sur sa tête sans l'intervention du pape.

corps, où s'arrête exactement la limite des leurs compétences ? N'ayant ni supérieurs ni arbitres, qui les accordera s'il leur arrive quelque jour de ne pas s'entendre sur leurs prétentions réciproques ? La distinction, devenue courante chez les modernes, entre la société civile et la société religieuse n'existe pas ici. Le pape et l'empereur sont tous deux dans l'Eglise, et c'est l'Eglise, conçue comme communauté des fidèles, comme union des chrétiens, qui constitue l'objet de leur gouvernement. Dans cette conception, le pouvoir laïque, aussi universel que le pouvoir ecclésiastique, coïncide étroitement avec lui ; il y est contenu et il le contient. Aucun des deux ne peut revendiquer en face de l'autre un domaine qui lui appartiendrait en propre. A vrai dire, l'Etat et l'Eglise ne se laissent point séparer. Ils ne sont chacun qu'un aspect différent de la chrétienté. Car, encore une fois, c'est sur elle, ce n'est ni sur un peuple, ni même sur un ensemble de peuples que règne l'empereur. L'*Orbis romanus* est devenu et restera désormais, en théorie, l'*Orbis christianus*.

Ainsi, le nouvel Empire romain implique des problèmes redoutables. En réalité, l'équilibre qu'il prétend établir entre les deux maîtres du monde, la collaboration à la même œuvre qu'il leur assigne, ne se sont réalisés qu'une seule fois — et précisément sous Charlemagne. Et encore, peut-on bien parler ici d'équilibre ? Charles était si puissant, si hors de pair, et toutefois si dévoué à l'Eglise, que le pape lui a abandonné sans protester une prééminence sinon de droit, tout au moins de fait. Il l'a laissé s'immiscer dans la hiérarchie catholique, nommer des évêques, convoquer des synodes, légiférer en matière de discipline ecclésiastique et d'instruction religieuse. D'ailleurs, cette immixtion de l'empereur dans l'organisation ecclésiastique a tourné au plus grand profit de la catholicité. Charlemagne a définitivement assuré l'emprise de l'Eglise sur la chrétienté occidentale. Il ne lui a pas seulement acquis la Saxe et ouvert la Scandinavie et les régions slaves, il a encore, il a surtout, en mettant à son service le pouvoir séculier et en associant le clergé plus intimement qu'il ne l'avait jamais été au gouvernement civil, imprimé à l'Etat cette empreinte « cléricale » qu'il devait conserver à travers tout le Moyen Age, fait du latin, langue de l'Eglise, la langue de la science et des affaires et, qu'il l'ait ou non voulu, subordonné, dans la pratique, le *regnum* au *sacerdotium*.

Au surplus, l'œuvre de Charlemagne fut, on le sait, aussi éphémère que grandiose. L'immense territoire et l'ensemble de peuples de mœurs et de civilisations diverses qu'il avait momentanément réunis sous son sceptre, n'y demeuraient soumis que grâce à son prestige personnel. Créé par la conquête, l'Etat franc ne devait pas survivre à son fondateur. Pour en maintenir unis les éléments disparates, il n'eût fallu rien de moins qu'un pouvoir central aussi robuste, qu'une administration aussi perfectionnée, aussi vigoureuse, aussi habile que celle de l'Empire romain durant ses plus beaux jours. Or, de tout cela rien n'existait. Depuis les invasions germaniques, l'organisation civile a été entraînée dans la même décadence que l'organisation économique. La société, devenue purement agricole, se subordonne au pouvoir local d'une aristocratie foncière au sein de laquelle germent déjà les tendances qui vont substituer à la constitution monarchique, la constitution féodale. Charlemagne a pu retarder le dénouement inévitable de l'évolution sociale, il n'était pas en son pouvoir de l'empêcher. Sa gloire ne doit pas faire illusion sur la solidité de son œuvre politique. Au vrai, rien n'était plus fragile. La faiblesse de Louis le Pieux, les querelles de ses fils, les incursions des Normands, des Slaves et des Sarrasins n'ont fait que précipiter une dissolution dont les causes sont internes et, au surplus, tellement évidentes qu'elles s'imposent d'elles-mêmes à l'observation.

Mais la ruine de l'Empire carolingien ne devait pas entraîner celle de l'Empire romain. Ce dernier, nous venons de le voir, existant par et pour la chrétienté, ne confondait ses destinées avec celles d'aucun Etat particulier. Au milieu des désordres et de l'anarchie du IX^e siècle, le pape continua de couronner des empereurs. Sans doute, les princes auxquels il confère désormais le titre illustré par le grand Charles n'en sont plus que de pâles répliques, en attendant d'en devenir des caricatures grotesques ou hideuses. De règne en règne, la disproportion s'accroît entre ce que devrait être l'empereur et ce qu'il est en réalité. On la voit progresser à mesure que l'on passe de Louis le Pieux à Lothaire, de Lothaire à Charles le Chauve, de Charles le Chauve à Charles le Gros. Et que dire enfin de ces rois d'Italie, de ces Bérenger de Frioul, de ces Gui et de ces Lambert de Spolète, de

ces Louis de Bourgogne qui se disputent hargneusement le titre avili d'*Imperator Romanorum* et forcent alternativement le pape à les ceindre de la couronne ? Car il en va de la papauté comme de l'Empire. Depuis 800, leurs fortunes étaient trop indissolublement associées pour que la catastrophe de celui-ci n'atteignît pas aussitôt celle-là. Elle ne pouvait se maintenir par ses propres forces. Elle reposait sur cet Empire qu'elle avait créé et qui avait pour mission de la protéger. Quand il s'effondra elle fut précipitée, et sa chute fut peut-être plus profonde encore. Au commencement du X^e siècle, elle n'est plus que le jouet des grands seigneurs de la campagne romaine. Les papes de ce temps paraissent et disparaissent au gré des factions féodales. Il arrive même que, dans ce milieu où la démoralisation des mœurs semble aller de pair avec leur brutalité, des intrigues de femmes disposent de la tiare. Marozia et Théodora par leurs amants ou par leurs maris successifs la font attribuer à leurs fils. La légende de la papesse Jeanne n'est que l'exagération poussée jusqu'à la fable des scandales de cette époque.

II.

Pendant que les deux pouvoirs universels, modérateurs de la chrétienté, s'avilissaient ainsi, une monarchie puissante se reconstituait au Nord des Alpes. Henri l'Oiseleur (919-936) puis son fils Otton I^{er} (936-973) groupaient l'Allemagne sous leur direction et refoulaient au-delà de l'Elbe et du Danube les Slaves et les Hongrois qui menaçaient de la détruire. De leurs fortes mains, ces souverains germaniques restauraient l'autorité royale qui, depuis Charlemagne, n'avait cessé de décliner, et leur prestige s'imposait d'autant plus qu'il contrastait davantage avec l'impuissance des rois de France et l'anarchie au milieu de laquelle se débattaient les rois d'Italie. On est tenté à première vue, et les historiens allemands n'y ont pas manqué, d'expliquer cette renaissance politique de l'Allemagne par la supériorité de sa civilisation. Cette conclusion n'est légitime qu'à condition de confondre le progrès social avec la force. Il est très vrai que du commencement du X^e siècle jusqu'au commencement du XII^e, les souverains allemands ont exercé sur l'Europe une hégémonie incontestable,

mais il ne l'est pas moins que leur ascendant, au lieu d'être la conséquence de l'évolution plus rapide de la nation, s'explique au contraire par sa lenteur. Au X^e siècle, le mouvement social pousse à la féodalité ; plus il est vigoureux, plus le système féodal se développe et plus aussi la royauté lui cède la place et s'éclipse devant lui. De ce point de vue seulement se découvre la perspective historique de l'époque. Il devient évident pour celui qui s'y place que la faiblesse des souverains français avant Louis VI (1108-1137) n'est que le résultat du développement plus avancé de la civilisation française, tandis que la puissance des souverains allemands pendant la même période atteste au contraire le retard de la civilisation allemande. La comparaison s'impose entre l'Allemagne de ce temps et celle de la fin du XIX^e siècle et du commencement du XX^e. Chez celle-ci comme chez celle-là, la puissance de la monarchie n'est qu'une survivance du passé et ne se maintient qu'en résistant aux forces qui entraînent le monde, ici à la démocratie, là-bas à la féodalité. L'analogie des situations va jusqu'à se marquer dans l'analogie des institutions. De même que l'absolutisme des Hohenzollern, pour pouvoir mieux résister au parlementarisme, s'est fondé sur le militarisme et le fonctionnarisme, de même Otton I^{er} et ses successeurs ont cherché, dans la création d'une Eglise d'Etat, leur sauvegarde contre la féodalité envahissante. Afin de paralyser à l'avance les efforts de leurs vassaux laïques vers l'autonomie, ils ont dressé contre eux l'Eglise allemande, comblant les évêques de donations de terres et de droits régaliens, semant toute la région d'entre Escaut et Elbe de ces principautés épiscopales dont celle de Liège nous fournit, en Belgique même, un si curieux exemple. Mais bien entendu, ces évêques sont étroitement soumis au souverain. C'est lui qui les forme dans sa chapelle, c'est lui qui les nomme, c'est à leurs trésors et à leurs contingents militaires qu'il fait appel en cas de guerre. Par la violation la plus flagrante du droit canonique, il a soumis la hiérarchie spirituelle à son contrôle et transformé les pasteurs des âmes en gouverneurs, chargés de défendre la couronne contre les entreprises des féodaux. Ce qu'il voulait d'ailleurs, il l'a obtenu. Dès le milieu du X^e siècle, il jouit d'un incomparable prestige : on l'admire autant qu'on le redoute ; il fait la loi à l'Europe.

Comment eut-il été possible que ce grand roi n'ambitionnât point la dignité impériale ? Le déclin de celle-ci n'était dû qu'à l'indignité de ses derniers titulaires. Il suffisait qu'elle échet à Otton pour reprendre aussitôt sa majesté primitive. L'inévitable s'accomplit lorsque le 2 février 962, le roi d'Allemagne reçut à Rome, des mains du pape Jean XII, la couronne de Charlemagne, et qu'il fut salué, par les acclamations du peuple, du titre d'*Imperator Romanorum*.

Il n'est pas douteux que le grand conservateur qu'était Otton I^{er} n'ait cru et n'ait voulu très sincèrement renouer la tradition carolingienne. Il accepta pleinement la théorie qui chargeait l'empereur d'un pouvoir universel, aussi universel que l'obéissance même de l'Eglise, et cette théorie les contemporains l'acceptèrent comme lui. A partir de 962, l'Europe admit qu'elle avait de nouveau un maître, un arbitre souverain élevé au-dessus de tous les rois particuliers, et personne ne prit ombrage de ce que ce maître, c'était le roi d'Allemagne. On trouve en ceci une preuve singulière de la force des idées acquises. Le soupçon que l'Empire romain pût devenir un Empire allemand n'effleura l'esprit de personne. Etant romain, il ne pouvait appartenir à aucun peuple ; étant universel, comment lui eût-il été possible de se nationaliser ? En réalité, pas plus que Charlemagne et ses successeurs n'ont été empereurs des Francs, pas plus Otton et ses successeurs ne furent empereurs des Allemands. Bien loin que l'Allemagne ait confisqué l'Empire à son profit, il s'est fait, au contraire que ses rois, par cela même qu'ils portèrent le titre impérial, la sacrifièrent à leur rôle universel. Il les détourna de la politique nationale qui eût pu être la leur, pour les orienter vers un but grandiose et inaccessible. Car ce magistère universel qu'ils ambitionnèrent et que personne ne leur contestait, était irréalisable. Sous Charlemagne, les bornes de l'Empire avaient coïncidé en réalité avec les bornes du royaume franc. Mais au X^e siècle, l'Allemagne n'était plus qu'une partie de la chrétienté occidentale et, si grandes qu'elles fussent, ses forces étaient disproportionnées à la tâche mondiale qui s'imposait maintenant à ses souverains. Dans l'Europe née du morcellement du monde carolingien, un nouveau Charlemagne était impossible. A envisager les choses de haut, il est incontestable que la restauration de 962 fut un malheur

pour l'Europe et pour l'Allemagne elle-même. On voit très bien ce que l'une et l'autre y ont perdu, on ne voit pas ce qu'elles y ont gagné. L'Europe ne redevint pas la république chrétienne qu'elle aurait dû être, et l'Allemagne, détournée de ses intérêts primordiaux, s'épuisa à maintenir sous le joug cette Italie dont la possession, à cause de Rome, était indispensable aux empereurs. L'arrêt de l'expansion germanique au-delà de l'Elbe et le long martyre de l'Italie, voilà peut-être les résultats les plus appréciables du règne des nouveaux empereurs. Ils furent condamnés à n'être ni des souverains universels, ni des souverains allemands. La réalité les empêcha d'être l'un, et la tradition d'être l'autre.

Et pour rendre plus tragique encore une situation déjà si périlleuse, ils étaient poussés fatalement à un conflit avec la papauté. Au début, ils l'avaient traitée de haut, ne s'intéressant pas à la déchéance où elle était tombée et ne lui assignant guère d'autre rôle que celui d'un maître des cérémonies chargé de les couronner. Quand les désordres de Rome devenaient trop criants, ils franchissaient les Alpes et venaient rétablir à main armée, la paix dans la ville. Il leur suffisait d'avoir bien en main l'Eglise allemande pour croire qu'ils s'acquittaient à merveille de leurs fonctions de protecteurs de l'Eglise.

Mais l'Eglise, elle, ne le croyait pas. Vers la fin du X^e siècle, tout ce qu'elle renferme de plus pur et de plus idéaliste adhère passionnément à la réforme religieuse dont le monastère bourguignon de Cluny est le centre le plus actif. La tendance mystique qui est l'âme de cette réforme aboutit nécessairement à revendiquer pour le pouvoir spirituel l'indépendance complète à l'égard du temporel. Pour accomplir sa mission de conduire les âmes au salut, il est indispensable que le clergé soit affranchi de toute immixtion laïque. Dès lors, l'Eglise d'Etat créée par les empereurs apparaît comme le plus monstrueux des abus, comme la forme la plus dangereuse et la plus condamnable de la simonie. Qu'importent aux yeux des réformateurs la science et la culture littéraire des évêques allemands ? Que leur importent surtout la discipline et la bonne administration qu'ils font régner dans leurs diocèses ? Ils ne voient dans tout cela qu'une perversion de leur caractère sacré, qu'une subordination lamentable des fins supraterrrestres auxquelles ils devraient se vouer uniquement, à des fins séculières.

Et au fond, ils ont raison. La majestueuse façade de l'Eglise ottonienne ne doit pas nous en imposer. Ce que j'ai dit plus haut de l'Etat allemand, il faut le redire en parlant d'elle. De même que celui-ci, elle reste fidèle au passé; elle est une attardée au milieu de son époque, et incapable de comprendre l'esprit nouveau venu de l'Occident. Elle s'immobilise dans la tradition carolingienne. Elle se ferme au mysticisme clunisien comme l'empereur, son maître, s'obstine à s'opposer à l'expansion inévitable de la féodalité.

Pourtant, rien ne résiste à la force des idées. Par l'intermédiaire de la Flandre et de la Lotharingie, le mysticisme finit par s'étendre à l'Allemagne et il fallut bien compter avec lui. Il était impossible aux empereurs d'en accepter les dernières conséquences, car elles les eussent conduits à détruire l'Eglise impériale sur laquelle ils avaient fondé leur pouvoir. Renoncer à l'investiture des évêques c'eût été pour eux ni plus ni moins qu'un suicide. Ils crurent trouver la solution du problème dans une politique ecclésiastique que l'on peut comparer assez exactement au socialisme d'Etat tel qu'il fut compris par Bismarck. Obligés de faire sa part à un mouvement devenu irrésistible, ils voulurent le canaliser, si l'on peut ainsi dire, en s'en emparant. Henri III (1039-1056) prétend diriger lui-même la réforme de l'Eglise. Il continue à choisir les évêques, mais il ne les recrute plus que parmi des hommes acquis aux tendances nouvelles. Bien plus! Pour mettre fin aux désordres qui, à Rome, continuent à paralyser la papauté, il n'hésite pas à nommer lui même les papes. Et les papes qu'il nomme, s'ils sont tous allemands, sont aussi tous clunisiens. Ainsi, par une inconséquence extraordinaire, il viole lui-même plus outrageusement qu'aucun de ses prédécesseurs, les principes auxquels il rend hommage, et l'Eglise n'a jamais été plus complètement asservie au pouvoir souverain que sous cet empereur qui prétend la rendre à sa mission divine.

Peut-être l'histoire ne présente-t-elle aucun conflit qui ait été plus impérieusement imposé par la logique des choses, que celui qui devait éclater sous son successeur. Au moment où Henri IV monte sur le trône, il se trouve en présence de cette alternative : ou affranchir complètement l'Eglise de la tutelle séculière, ou renouer la tradition ottonienne et la remettre décidément au

service de l'Etat. Mais s'il l'affranchit, l'Etat s'effondre, et s'il ne l'affranchit pas, c'est la lutte avec Rome. Il fallut bien se résigner à cette dernière. Elle devait aboutir à une catastrophe.

Henri IV ne pouvait l'emporter sur Grégoire VII qu'à une seule condition : celle de rallier l'Europe à sa cause. Il est évident que si l'antipape (Clément III, 1080 1100) qu'il fit introniser à Saint-Pierre avait été reconnu comme le chef légitime de l'Eglise, le pouvoir impérial s'affirmait victorieusement à la face du monde comme l'arbitre et le maître de la chrétienté. Ce qui arriva fut la démonstration éclatante de la vanité de ses prétentions. Henri IV réussit bien à occuper Rome militairement et à y maintenir quelque temps Clément III ; ce coup de force ne contribua qu'à rendre odieux le lamentable échec de sa politique. Dès le début de la guerre des investitures, l'opinion se divisa en deux partis. Ici, se groupant autour de Henri IV, ce qui subsistait encore en Allemagne du vieux clergé d'Etat conservateur et monarchique ; là, se prononçant pour le pape, soit par conviction religieuse, soit par intérêt, tous les peuples de l'Occident et, en Allemagne même, les féodaux si longtemps comprimés par le souverain et ses évêques. En réalité, la catastrophe de Henri IV apparaît comme la réaction des forces spirituelles et sociales de l'Europe contre cet Empire attardé dans la tradition et dont la victoire n'eût été qu'un anachronisme inadmissible. Le contraste éclate presque grotesque tant il est violent, entre ce que l'empereur eût voulu et ce qu'il pouvait, entre ce qu'il a perdu de prestige et ce que la papauté en a gagné. Pendant que le mépris entoure l'antipape qui trône à Rome au milieu des troupes allemandes, la vénération des fidèles suit Urbain II dans son exil ; le vrai chef de la chrétienté, c'est ce banni, et l'enthousiasme passionné avec lequel elle acclame sa voix lui prêchant la croisade est la plus significative des apo théoses.

Ce fut, je pense, un grand malheur pour l'Allemagne, déchirée et absorbée par la guerre des investitures, que de s'être abstenue de prendre part à cette admirable épopée de la croisade qui a établi, entre les peuples occidentaux, après la fraternité des armes, une si longue fraternité de souvenirs. Elle s'est isolée dès lors des autres nations, et cet isolement apparaît d'autant plus

étrange que c'est elle qui continue de fournir à l'Europe ces empereurs qui se targuent toujours d'exercer sur elle le pouvoir des empereurs romains. Bientôt d'ailleurs ils devront capituler devant les papes qu'ils s'étaient flattés de se soumettre. Le concordat de Worms, qui, en 1122, rétablit en Allemagne la liberté des élections épiscopales, marque la première étape de la décadence qui les entraîne.

En cédant à Worms devant le pape, ils cèdent en même temps devant la féodalité. Car ne nommant plus les évêques, ils n'ont plus rien pour contrebalancer le pouvoir des grands vassaux. Au moment même où en France la couronne commence à s'imposer aux princes laïques, en Allemagne les princes laïques s'imposent à la couronne. La féodalité trop longtemps contenue par l'Eglise prend maintenant sa revanche, mais elle la prend trop tard et, une fois de plus, la constitution politique de l'Allemagne, comparée à celle des Etats occidentaux, présente un caractère archaïque et je dirais volontiers réactionnaire.

Frédéric Barberousse (1152-1190) lui a rendu momentanément un éclat qui ne correspondait plus à ses forces. Il a rêvé de restaurer le pouvoir impérial humilié par la papauté et de reconstituer l'Empire romain. A première vue, il semble vouloir renouer la tradition carolingienne. A y regarder de plus près, on s'aperçoit bientôt qu'il a visé tout autre chose. Pour ce contemporain des légistes de Bologne, qui révèrent dans le code de Justinien la Bible de la Société civile, l'Empire n'est plus cet Empire chrétien né en 800, si intimement lié au gouvernement de l'Eglise et si étroitement uni à elle qu'il en est indissoluble. Il est dans toute la force du terme l'Empire romain, mais l'Empire romain des Augustes tel qu'il existait avant les invasions. C'est de lui qu'il tient ses droits au gouvernement du monde, et dès lors, son origine remontant au-delà de la naissance du Christ, comment pourrait-il avoir rien de commun avec l'Eglise? Au lieu que l'Empire soit dans l'Eglise, c'est l'Eglise qui est dans l'Empire, et, en dépit de son caractère sacré, le pape n'est, en définitive qu'un sujet de l'empereur. A l'idée chrétienne qui se trouve au fond de la conception carolingienne, se substitue ici une sorte de mysticisme politique remontant hardiment au-delà des siècles à

Rome éternelle et maîtresse de l'Univers, et en faisant découler comme de l'unique source de toute puissance temporelle, les prétentions impériales.

A l'époque de Henri IV, la lutte du sacerdoce et de l'Empire avait été, en réalité, une lutte dans le sein même de l'Eglise. Sous Frédéric Barberousse, elle fut une lutte de l'empereur contre l'Eglise. L'enjeu n'en allait à rien moins qu'à soumettre la chrétienté à un nouveau césarisme. Car ce n'est point, comme on le dit trop souvent, pour l'indépendance du pouvoir civil, qu'a combattu Barberousse. Il n'a eu en vue que l'hégémonie de l'Empire non seulement sur la papauté, mais sur tous les Etats de l'Europe. Dire cela, c'est montrer en même temps combien son entreprise fut chimérique. Quelle apparence y avait-il qu'au milieu du XII^e siècle, les jeunes et robustes monarchies de France et d'Angleterre acceptassent bénévolement la tutelle impériale ? De même que la féodalité grandissante avait travaillé pour Grégoire VII, de même les Etats nationaux en formation favorisaient nécessairement la cause d'Adrien IV et d'Alexandre III. Ce fut le malheur de la politique impériale, chaque fois qu'elle prétendit s'imposer à la papauté, que de susciter contre elle les forces les plus actives de l'Europe et de les orienter vers Rome. Et parmi ces forces que l'empereur méconnut et qui le poussèrent finalement à la catastrophe, il faut encore, il faut surtout saluer la bourgeoisie. Les villes lombardes se soulevèrent contre le despote conservateur qui avait autant de mépris pour leurs libertés municipales que sa lourde chevalerie allemande pour les vilains qui prétendaient se mesurer avec elle. La défaite qu'elles lui infligèrent à Legnano (29 mai 1176) le précipita du haut de son illusoire grandeur. Il lui fallut reconnaître l'échec définitif d'une politique qui n'avait abouti qu'à épuiser l'Allemagne au profit de la chimère impériale. Des deux pouvoirs universels, la papauté l'emportait définitivement. Ce rôle d'arbitre du monde que l'empereur avait revendiqué, c'est à elle qu'il allait appartenir durant plus d'un siècle.

La cause de l'Empire était à jamais perdue. Si Frédéric II s'en proclama encore le champion durant la guerre acharnée qu'il soutint contre les papes, il était trop avisé pour se faire illusion

sur l'issue d'une lutte qui, au surplus, demeure circonscrite par les bornes de l'Italie et dans laquelle il ne prétend en réalité qu'établir sa domination sur la péninsule. L'Allemagne, déchirée par les rivalités féodales, est tombée dans une telle anarchie que son souverain l'abandonne à son sort. Et lorsqu'à sa mort, Innocent IV triomphant dépossède les Hohenstaufen de la Sicile pour la donner à la maison d'Anjou, il ne se trouvera plus au Nord des Alpes aucune dynastie assez puissante pour s'imposer au milieu du désordre et s'enhardir à tendre la main vers cette couronne impériale qui gît maintenant aux pieds du pape. Durant 23 ans il n'y aura plus d'empereurs. Enfin, en 1273, Rodolphe de Habsbourg ira recevoir à Rome ce titre d'*Imperator Romanorum semper Augustus* qui, dans les circonstances où il le reçoit, n'a plus d'autre signification que celle d'empereur par la grâce du pape.

Il a fallu pourtant de longs siècles encore pour que les souvenirs de l'antique majesté impériale s'évaporassent sous le souffle du temps. Jusqu'au XVII^e siècle, les rois ont reconnu aux souverains allemands, quelle que fût leur faiblesse, une certaine prééminence traditionnelle. Seuls, ils recevaient le titre de Majesté, et ils conservèrent jusqu'au seuil des temps modernes le droit de légitimer des bâtards et d'instituer des notaires dans toute l'Europe. En Allemagne même, les Habsbourg qui parvinrent à monopoliser dans leur famille, depuis la fin du XV^e siècle, la dignité impériale, en tirèrent des avantages plus profitables. Ils utilisèrent les droits qu'elle leur conférait à assurer la force de leur maison. Sans exception, ils sacrifièrent l'Empire à l'Autriche, et par une singulière ironie du sort, ces empereurs romains s'absorbèrent dans une politique exclusivement dynastique. François II ne fit que tirer la conclusion d'une évolution séculaire quand il sacrifia en 1806 son titre archaïque d'empereur romain à celui d'empereur d'Autriche.

Comme je le disais en commençant, la réaction nationale qui suivit au-delà du Rhin les conquêtes napoléoniennes, a ramené les patriotes et les romantiques allemands au culte de cet Empire sur lequel nous venons de jeter un rapide coup d'œil. Et sans doute, il est incontestable qu'il a eu ses années de gloire. Mais il est incontestable aussi que ce fut un

malheur pour l'ancienne Allemagne que d'avoir dû se sacrifier aux buts inaccessibles qu'il lui assigna, et j'ajouterai en terminant que c'en fut un autre pour l'Allemagne contemporaine que de s'être grisée des souvenirs qu'il lui a laissés, que de les avoir fait servir à justifier ses ambitions de politique mondiale et que d'avoir envisagé enfin, comme la plus belle période de son histoire, une époque où elle prétendit s'imposer au monde, encore que sa civilisation et son développement politique ne suivissent que de bien loin ceux de ses voisins de l'Ouest et du Midi. Il y a des peuples que la contemplation de leur passé incite au progrès social. L'Allemagne a eu ce sort déplorable de trouver dans le sien, à deux reprises, dans l'histoire de l'Empire et plus tard dans celle de la Prusse, des incitations à confondre sa grandeur avec sa puissance et à tout subordonner au culte de la force.

Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.